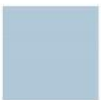


**Demande de reconnaissance
de la formation en soins continus**

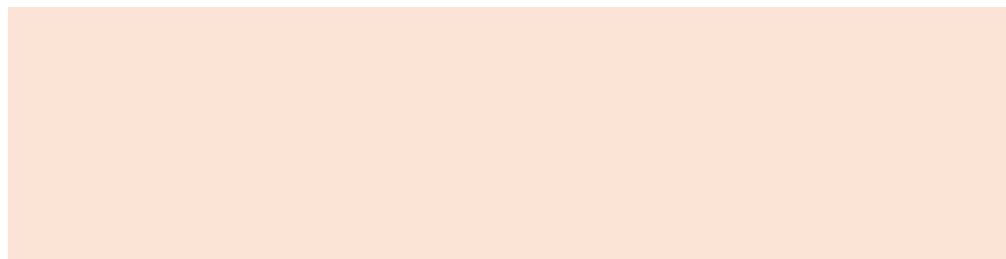
Berne, le 17 mai 2018



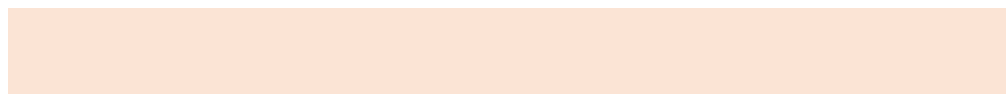
Demande de reconnaissance de la formation en soins continus

(à remplir par le prestataire)

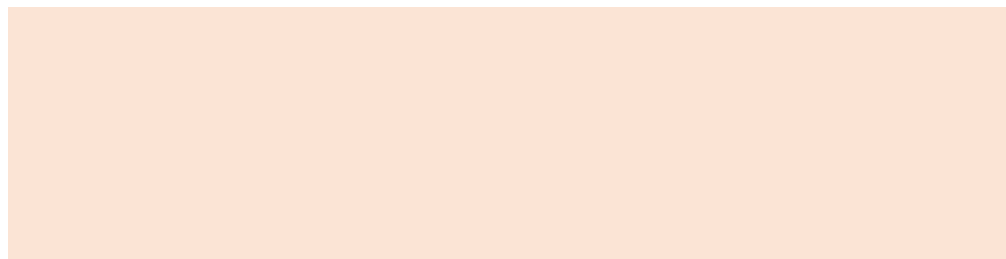
Nom et adresse du prestataire de formation



Demande de reconnaissance de la formation suivante



Lieu, date, signature



Les documents doivent être envoyés par courrier électronique.



Procédure pour remplir le présent formulaire

L'évaluation des documents soumis se fonde sur les contenus et les compétences définis dans les exigences minimales (quatre processus de travail et compétences correspondantes).

Les documents seront évalués selon les critères énumérés ci-dessous :

1. Les contenus et les objectifs correspondent aux exigences minimales.
2. Sur un minimum de 120 heures d'études, 70 % au moins sont consacrées au processus de travail 1. La répartition des contenus transmis dans les lieux de formation respectivement théorique et pratique est définie.
3. Les compétences sont décrites sur le plan du contenu et définies en lien avec les différents processus de travail. Les informations destinées aux étudiant-e-s sont disponibles.
4. La désignation des composantes théoriques et pratiques des compétences est disponible.
5. La garantie du transfert de l'apprentissage théorique dans la pratique est prévue/décrite.
6. L'évaluation et l'appréciation de la prestation sont décrites et définies.
7. La conformité de la qualification professionnelle de l'accompagnement avec les exigences minimales est examinée (assurée) par le prestataire de formation.

Pour la reconnaissance de leur formation continue, les prestataires fournissent par exemple les documents suivants :

- **Critère 1** : Dossier relatif à l'attestation des compétences de l'enseignement théorique et pratique. Evaluation des compétences transmises dans les quatre processus de travail (plan d'études/dotation horaire avec attribution claire des contenus relatifs aux processus de travail et aux compétences définis dans les exigences minimales), organisation et déroulement des modules/cours.
- **Critère 2** : Informations sur la répartition des contenus. Preuve d'un minimum de 120 heures d'études et indication de leur répartition dans le plan d'études ou la dotation horaire.
- **Critère 3** : Informations et documents relatifs à l'offre de formation à l'intention des étudiant-e-s : les données telles que calendrier des cours, pondération entre enseignement présentiel et apprentissage accompagné (enseignement théorique et enseignement accompagné sur le lieu pratique), certificats, coûts, modalités et délais d'inscription, etc., sont transmises.
- **Critère 4** : Mention des parties théoriques et pratiques des compétences. Document indiquant où et comment les composantes pratiques sont accomplies.
- **Critère 5** : Preuve de la manière dont le prestataire de formation soutient et garantit le transfert entre la théorie et la pratique (p. ex. concept ou programme de formation)
- **Critère 6** : Grille d'évaluation pour les connaissances théoriques et les compétences pratiques disponible.
- **Critère 7** : Document (y compris déroulement ou aide-mémoire) indiquant la manière dont la conformité de la qualification professionnelle de l'accompagnement avec les exigences minimales est examinée.

*Les documents soumis sont énumérés dans le tableau ci-après, dans la colonne « **Documents soumis par le prestataire** ». Chacun des documents inscrits est attribué à l'un des critères 1 – 7. Les numéros de pages concernées sont indiqués.*

Documents soumis

	Documents soumis par le prestataire	Critères d'évaluation 1 – 7							Remarques sur le document
		Indication du document dans lequel se trouvent les éléments correspondant aux différents critères (numéros de pages)							
	Intitulé des documents soumis	1. Critère 1 :	2. Critère 2 :	3. Critère 3 :	4. Critère 4 :	5. Critère 5 :	6. Critère 6 :	7. Critère 7 :	
1									
2									
3									
4									
5									



	Documents soumis par le prestataire	Critères d'évaluation 1 – 7							Remarques sur le document
		Indication du document dans lequel se trouvent les éléments correspondant aux différents critères (numéros de pages)							
	Intitulé des documents soumis	1. Critère 1 :	2. Critère 2 :	3. Critère 3 :	4. Critère 4 :	5. Critère 5 :	6. Critère 6 :	7. Critère 7 :	
6									
7									
8									
9									
10									



	Documents soumis par le prestataire	Critères d'évaluation 1 – 7							Remarques sur le document
		Indication du document dans lequel se trouvent les éléments correspondant aux différents critères (numéros de pages)							
	Intitulé des documents soumis	1. Critère 1 :	2. Critère 2 :	3. Critère 3 :	4. Critère 4 :	5. Critère 5 :	6. Critère 6 :	7. Critère 7 :	
11									
12									
13									
14									
15									



	Documents soumis par le prestataire	Critères d'évaluation 1 – 7							Remarques sur le document
		Indication du document dans lequel se trouvent les éléments correspondant aux différents critères (numéros de pages)							
	Intitulé des documents soumis	1. Critère 1 :	2. Critère 2 :	3. Critère 3 :	4. Critère 4 :	5. Critère 5 :	6. Critère 6 :	7. Critère 7 :	
16									
17									
18									
19									
20									

